



# Rapport d'activités 2019 - 2020

InterApi – Interprofession des produits de la ruche

## Table des matières

<b>Edito du Président</b> .....	3
<b>InterApi</b> .....	4
<b>Fonctionnement</b> .....	4
<b>Missions</b> .....	5
<b>Une interprofession qui construit sa place</b> .....	6
<b>Une année centrée sur la construction interne</b> .....	8
<b>Rappel des événements survenus au cours de l'exercice</b> .....	8
<b>Bilan des réalisations</b> .....	8
<b>Bilan financier</b> .....	15
<b>Cap sur le futur !</b> .....	16
<b>Conclusion</b> .....	17

## Edito du Président



Eric LELONG,  
Président d'InterApi

InterApi finit son deuxième exercice au 31 juillet 2020 et referme par là même le premier chapitre de sa construction avec la signature de son accord interprofessionnel portant sur des cotisations afin de financer ses actions. Avec la reconnaissance de l'interprofession le 15 avril 2019, c'est l'aboutissement du travail collectif qui nous permet à présent d'avancer dans la construction des outils de filière au bénéfice des apiculteurs, conditionneurs et commerçants en GMS.

Pourtant les difficultés ont été nombreuses. La plus compliquée fut celle du départ de Famille Michaud du SFM, car nous avons dû revoir la collecte de la cotisation pour le collège aval, ce qui a été un défi très complexe. Je voudrais au passage saluer la détermination des membres du collège aval à jouer le jeu du collectif : le SFM a mis en place rapidement une cotisation volontaire et la FCD a su prendre ses responsabilités et être à la hauteur des enjeux.

Cet exercice a été grandement marqué par la construction interne d'InterApi, notamment à travers la mise en place d'un modèle économique, et la structuration globale de la filière apicole, à travers la rédaction d'un plan de filière et le renforcement du dialogue avec l'ITSAP – Institut de l'abeille et le réseau des ADA. Nous avons aussi commencé à réaliser des actions qui vous sont détaillées dans ce rapport. Je voudrais entre autres citer notre engagement auprès des pouvoirs publics, sur des thématiques :

- économiques : transparence de l'étiquetage,
- sanitaires : plan varroa et Loi de Santé Animale,
- environnementales : nous discutons avec l'ANSES au sujet de l'amélioration de la gestion des risques phytosanitaire,
- d'actualité : interpellation de la DGAL afin que nous puissions travailler dans les meilleures conditions possibles dans le cadre de la crise sanitaire.

Grâce au travail de dialogue dans nos commissions, qui doivent être plus que jamais le terreau de nos réflexions, nous avons fait émerger de nouvelles idées comme l'opération de promotion de la consommation de miel au moment de la chandeleur et une réflexion sur un signe de promotion du miel français.

Même si la construction d'InterApi et la structuration de la filière demandent encore beaucoup de travail, les fondations sont posées et l'arrivée des financements interprofessionnels doit nous permettre de lancer des chantiers majeurs pour toute la filière.

Bien que tous les acteurs qui nous ont accompagnés au cours de cet exercice soient remerciés dans le rapport, je tiens ici à remercier notre salariée Magali, qui a fourni un travail de fourni exemplaire et particulièrement efficace, l'ensemble des salariés des structures qui ont apporté, à chaque fois que cela a été nécessaire, un appui à notre jeune interprofession, les délégué·e·s, administrateur·rices et participant·e·s aux commissions d'InterApi pour leur engagement dans le dialogue et la construction et les pouvoirs publics qui nous ont accompagné. Sans eux InterApi n'existerait pas.

Afin de poursuivre l'effort de construction, nous allons continuer à être à l'écoute des attentes du terrain et de tous nos partenaires pour que nos actions soient comprises et soutenues. Nous continuerons aussi à faire preuve de pédagogie pour nous inscrire dans le temps long et ne pas courir en permanence derrière les modes ou l'actualité, c'est notre devoir de responsable.

Je conclurai par cette citation de St Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible », je crois que c'est ce que nous essayons modestement de faire.

## InterApi

### Fonctionnement

InterApi est une association interprofessionnelle régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ainsi que par celles des articles 157 et suivants du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Elle est composée de deux collèges, un collège production et un collège commercialisation. Ces deux collèges administrent et représentent l'association selon un principe d'égalité.



#### COLLÈGE PRODUCTION

- Syndicats apicoles : FFAP, SNA, SPMF, UNAF
- Sections apicoles des syndicats agricoles : Confédération paysanne, Coordination Rurale, FNSEA
- Coopératives apicoles : FEDAPI
- Organismes de recherche et développement : ADA France et GPGR



#### COLLÈGE COMMERCIALISATION

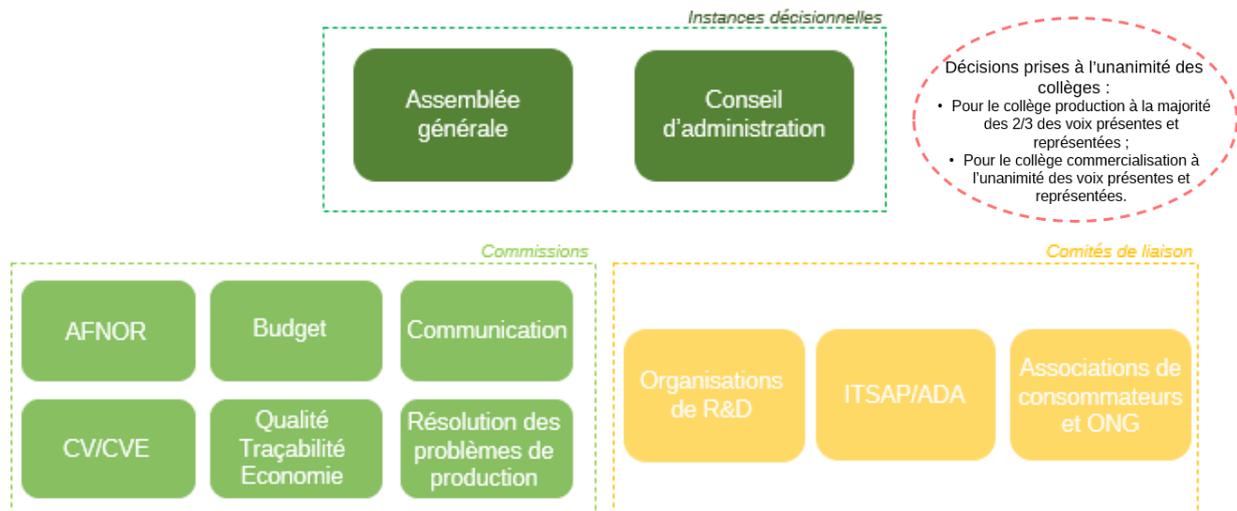
- Matériel apicole : SNFGMA
- Conditionneurs : SFM
- GMS : FCD

*ADA France : Fédération nationale du réseau de développement apicole ; FCD : Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ; FEDAPI : Fédération des coopératives apicoles de France ; FFAP : Fédération Française des Apiculteurs Professionnels ; FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ; GPGR : Groupement des Producteurs de Gelée Royale ; SFM : Syndicat Français des Miels ; SNA : Syndicat National d'Apiculture ; SNFGMA : Syndicat National des Fabricants et Grossistes en Matériels Apicoles ; SPMF : Syndicat des Producteurs de Miel de France ; UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française*

#### Membres d'InterApi

Ces adhérents sont également les membres fondateurs d'InterApi, il n'y a pas eu de nouvelle adhésion depuis sa création.

InterApi fonctionne grâce à différents groupes de travail ou décisionnels, dans lesquels chaque organisation membre d'InterApi a désigné des participants pour la représenter.



### Fonctionnement d'InterApi

InterApi emploie une salariée depuis juillet 2019. Les élu·e·s et les salarié·e·s des structures adhérentes sont considérés comme bénévoles. Seuls les frais engendrés par les déplacements des élus des organisations membres pour venir aux réunions d'InterApi ou la représenter sur mandat du conseil d'administration sont pris en charge, selon un barème validé par l'assemblée générale. Le Président, le Vice-Président, le secrétaire et le trésorier ont toutefois une indemnité mensuelle afin d'exercer leur fonction.

Cet exercice a été marqué par l'élection de Thierry LAUVERGEAT comme Vice-Président d'InterApi en remplacement de Vincent MICHAUD et l'élection d'Yves DELAUNAY comme membre du comité exécutif en remplacement de Joël SCHIRO.

Il a également vu le départ en tant qu'administrateurs et/ou délégués de Yvan GOUTTEQUILLET (FFAP), Philippe IMBERT (FCD), Clémence LABOURE (FedApi), Loïc LERAY (UNAF), Alain MERIT (Coordination Rurale), Vincent MICHAUD (SFM), Christian PONS (UNAF) et Joël SCHIRO (SPMF) et l'arrivée en tant qu'administrateurs et/ou délégués de Patrick BOUSSARD (FFAP), Thierry COCANDEAU (UNAF), Tristan FAVRE (FedApi), Philippe GAULARD (UNAF), Damien MERIT (Coordination Rurale), Maël NADAN (FFAP) et Xavier TURLIN (SFM). Le taux de renouvellement des élus sur cet exercice est de 18%.

Au niveau des salariés des structures suivant InterApi, Victor PEREIRA a été remplacé par Camille CHAUVARD à la Confédération paysanne et, en fin d'exercice, Guillermo WOLF a été remplacé par Joséphine de BOISSESON à la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels.

### Missions

Conformément à l'article 4 de ses statuts, InterApi a pour objet :

- L'organisation du dialogue interprofessionnel entre les acteurs de la filière apicole ;
- La représentation des intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers ;
- La contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière ;
- La promotion des produits de la ruche ;

- La conclusion d'accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente ;
- D'une manière générale, la mise en œuvre d'actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière et entrant dans les missions des interprofessions précisées aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

L'Association est compétente pour réaliser des actions et prendre des accords interprofessionnels concernant les produits et filières miel, gelée royale, cire, pollen, propolis, venin d'abeille et pain d'abeille, ainsi que les activités pollinisation et élevage.

## Une interprofession qui construit sa place

L'interprofession étant une nouvelle organisation qui arrive dans une filière organisée depuis plusieurs années sans elle, il lui est nécessaire de trouver sa place et d'échanger avec tous les acteurs de la filière et les partenaires de la filière apicoles.

Cette année InterApi a ainsi :

- Continué à dialoguer avec ses partenaires dans le cadre de partenariats déjà construits :
  - Le Ministère en charge de l'Agriculture : cette année InterApi a notamment échangé avec la DGPE dans le cadre de la construction d'un accord interprofessionnel en vue d'une demande d'extension, et avec la DGAL à travers sa participation au CNOPSAV, des rencontres dans le but de développer un plan de lutte collectif contre varroa et sa participation aux réunions sur la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA) et l'évolution de l'Enquête Nationale sur la Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles (ENMHA) ;
  - FranceAgriMer : InterApi participe au comité apicole, participe aux restitutions des études concernant la filière apicole (observatoire du miel et de la gelée royale notamment), participe au comité technique de l'étude financée par FranceAgriMer sur la structure économique de la filière apicole et communique l'avis de la filière sur ses enjeux en vue de la priorisation des axes dans certains appels à projets. FranceAgriMer a également subventionné le projet porté par InterApi sur la normalisation internationale des produits de la ruche ;
  - Les syndicats apicoles, les conditionneurs et les distributeurs de produits apicoles à travers ses adhérents ;
  - Agrapresse avec qui InterApi échange sur l'actualité de l'interprofession et de la filière apicole ;
  - L'AFNOR qui anime la commission nationale sur la normalisation internationale des produits de la ruche et qui réalise le secrétariat du groupe de travail international sur le miel ;
  - La Maison des Fruits et Légumes où InterApi loue son bureau ;
  - CerFrance l'Entreprendre qui s'occupe de la gestion comptable et de la gestion « ressource humaine » courante de l'association.
- Continué à construire des partenariats dans l'intérêt de la filière apicole avec :
  - L'Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation (ITSAP) et le réseau des Associations de Développement Apicole (ADA) : le dialogue a continué afin

de travailler sur la relation à mettre en place entre les trois structures, pour l'instant pas encore aboutie ;

- Le SNFGMA : InterApi travaille avec cette structure adhérente pour essayer de mettre en place une contribution financière des fournisseurs de matériels apicoles ;
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) : la MSA a été identifiée comme étant l'organisme qui appellerait et récolterait la contribution financière des apiculteurs. Le partenariat s'est construit durant l'exercice et devrait se concrétiser sur l'exercice prochain à travers une convention et la mise en œuvre de l'appel et de la récolte de la cotisation ;
- La DGCCRF : le dialogue s'est concentré sur l'indication des produits de la ruche à travers une loi mais également une démarche volontaire de la filière de mise en place d'un logo permettant d'identifier rapidement les produits français ;
- Le Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA) : une rencontre a eu lieu afin de partager les missions et les actualités des structures et établir durablement un dialogue ;
- La Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) : InterApi a participé à plusieurs réunions avec la SNGTV, notamment à celles permettant de construire la prochaine formation sanitaire financée dans le cadre du programme Apicole Européen (PAE) ;
- L'ANSES : InterApi a rencontré l'ANSES, à l'occasion du salon international de l'agriculture 2020, afin d'initier un dialogue autour de l'arrêté « mention abeille » et des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ;
- Le FedCan : un dialogue s'est initié pour discuter des conservatoires de l'abeille Noire, il n'a pour l'instant pas encore été concrétisé en échange sur le sujet ;
- La Fédération du commerce coopératif et associé (FCA) : dans le but de dialoguer sur la mise en place de la Cotisation Volontaire Etendue (CVE) ;
- Le cabinet d'avocat Alinéa afin d'accompagner le développement de la CVE ;
- Des agences de communication pour appuyer l'action d'InterApi : C Com'Catherine et A7com.

Dans les années à venir, InterApi souhaite étoffer son réseau de partenaires, notamment en nouant des relations avec :

- Régions de France, notamment afin de travailler sur le soutien de la filière apicole par les régions ;
- Des parlementaires français et européens, afin qu'ils puissent porter les intérêts de la filière dans les débats publics et les lois ;
- GDS France, afin de travailler sur l'amélioration de la situation sanitaire de la filière apicole ;
- Le FMSE afin de travailler sur un fond d'indemnisation des apiculteurs ;
- Des associations de consommateurs et des associations de protection de l'environnement, ainsi que des Organisations Non Gouvernementales poursuivant l'un de ces deux objectifs, afin d'établir un dialogue avec la société civile sur ces deux thématiques importantes pour la filière apicole, qui permette d'identifier les attentes de la société civile mais également de mieux leur expliquer les actions de la filière ;
- Le Ministère en charge de l'environnement, afin de pouvoir travailler sur la durabilité de la filière apicole ;
- Les autres interprofessions, notamment à travers l'adhésion au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIA), afin d'échanger sur les difficultés rencontrées et de gagner en efficacité ;
- Les associations et syndicats de forestiers, afin de pouvoir travailler sur les ressources mellifères en forêt ;

- Les interprofessions et syndicats de céréaliers et de semenciers, afin de travailler sur les ressources mellifères en milieu ouvert ;
- L'INAO, afin de travailler sur l'origine et la qualité des produits ;
- L'INRA, afin de développer des connaissances d'intérêt général sur la filière apicole ;
- Le CNRS, afin de développer des connaissances d'intérêt général sur la filière apicole ;
- Plus d'organismes de presse, afin de porter les messages de la filière auprès d'un plus grand nombre.

InterApi souhaite également renforcer son partenariat avec la DGCCRF en travaillant sur la répression des fraudes et plus généralement sur l'obtention d'un marché juste.

## Une année centrée sur la construction interne

### Rappel des événements survenus au cours de l'exercice

Cet exercice, le second d'InterApi, a été marqué par la nécessité de continuer la construction de l'interprofession, et notamment d'une relation de confiance entre les élus et salariés et de son modèle économique. Beaucoup de temps a été consacré au dialogue et beaucoup d'efforts ont été dirigés dans le développement de ce modèle économique et il n'a été possible de développer que quelques actions pour la filière apicole.

L'exercice a aussi été marqué par :

- La démission de la société Famille MICHAUD du SFM, et ainsi de la démission de Vincent MICHAUD en tant que Vice-Président d'InterApi. Cela a notamment amené à revoir la construction du modèle économique d'InterApi ;
- Le renouvellement de 18% des délégués et des administrateurs et le départ au début de l'exercice de Victor PEREIRA, salarié impliqué depuis le début d'InterApi : cela a eu un impact sur la compréhension des dossiers et la capacité à avancer rapidement ;
- La crise sanitaire liée à la covid-19 : InterApi a échangé avec les pouvoirs publics afin de s'assurer que les acteurs de la filière pouvaient continuer leurs activités sans risques sanitaires. Comme toutes les structures, InterApi a dû s'adapter à cette crise exceptionnelle en privilégiant les échanges à distance ;
- Le lancement, par la DGAL, des discussions sur la mise en œuvre en France de la Loi de Santé animale ;
- Le lancement, par la DGAL, des réflexions sur l'évolution de l'ENMHA ;
- La création de travaux internationaux sur la normalisation de la propolis, du pollen et de la gelée royale, à l'initiative de la Chine ;
- Le passage de la salariée en temps complet le 18 septembre 2019.

### Bilan des réalisations

Afin de remplir ses missions, InterApi a réalisé différentes actions :

#### *Organisation du dialogue interprofessionnel entre les acteurs de la filière apicole et conclusion d'accords interprofessionnels*

Le dialogue interprofessionnel organisé par InterApi a, dans un premier temps, permis d'aboutir à la rédaction d'un **plan de filière**. Ce plan comprend un état des lieux de la filière ainsi que les objectifs de la filière à l'horizon 2024. Il a été diffusé à tous les adhérents d'InterApi mais également aux acteurs de la filière (ANERCEA, ITSAP, acteurs du sanitaire, etc.), aux acteurs agricoles (INRA, FMSE, APCA, etc.), aux pouvoirs publics, aux parlementaires français et européens, aux journalistes, aux associations de consommateurs et environnementales et aux autres interprofessions. Plusieurs articles ont été publiés sur ce

plan de filière (par l'Abeille de France et Agrapresse notamment). L'interprofession a aussi renvoyé plusieurs interlocuteurs vers ce plan de filière lorsqu'ils demandent des éléments sur la filière.

Le dialogue interprofessionnel a également été organisé pour élaborer un accord interprofessionnel portant sur les cotisations (montants et modalités de prélèvement) des membres de la filière représentés dans l'interprofession (exceptés les fournisseurs de matériels apicoles) afin de financer des actions collectives dans l'intérêt de la filière. Ce dialogue a abouti à la **signature d'un accord interprofessionnel** le 6 mai 2020 et au vote d'un avenant le 2 juillet 2020. Celui-ci instaure des cotisations volontaires et il a été décidé de demander leur extension aux pouvoirs publics pour les apiculteurs et les enseignes de GMS. Les conditionneurs de miel resteront sur une cotisation volontaire.

Cet accord a donc été intégré dans un **dossier de demande d'extension** dans lequel plusieurs autres pièces ont dû être construites par l'ensemble des adhérents d'InterApi : une feuille de route sur deux ans avec une notice explicative des actions, un budget prévisionnel sur deux ans et des éléments sur la représentativité de l'interprofession. 1 réunion de la commission CV/CVE et 3 réunions spécifiques ont été organisées en plus des conseils d'administration pour finaliser ce dossier. En plus d'échanges mails, 3 réunions avec la MSA pour travailler sur un partenariat pour le prélèvement des cotisations pour les apiculteurs et 1 réunion avec la FCA pour discuter des modalités de prélèvement sur les enseignes de GMS ont été organisées. A la fin de l'exercice, la demande était toujours en cours d'analyse par les pouvoirs publics.

### *Représentation des intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers*

InterApi a été amenée à **écrire aux parlementaires** concernant différents sujets :

- La fiscalité apicole : dans le projet de loi de finance 2020 des amendements pour modifier la fiscalité des apiculteurs avaient été déposés. InterApi s'est positionnée contre. Il ne nous est pas possible de quantifier l'impact de ce courrier mais les amendements ont été rejetés ;
- L'étiquetage des miels et de la gelée royale : lors des échanges sur les étiquetages des produits agricoles InterApi s'est positionnée en faveur de l'indication des pays d'origine des miels présents dans un miel d'assemblage et ce par ordre pondéral décroissant et a exprimé le souhait de voir cette règle étendue au niveau européen le plus rapidement possible, notamment à travers un amendement de la directive dite « Miel ». Cette position a également été portée lors d'une rencontre avec la Ministre déléguée Agnès PANNIER-RUNACHER. La loi votée en mai 2020 répond à la position d'InterApi mais le travail au niveau européen reste à mener.

En plus du sujet sur l'étiquetage, InterApi a été amenée à **dialoguer avec l'administration** sur différents sujets :

- La crise sanitaire : InterApi a écrit au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de lui demander une dérogation au confinement pour les apiculteurs (les autres acteurs de la filière en avaient déjà). InterApi a dialogué avec la DGAL pour établir les dérogations afin que les apiculteurs puissent exercer leur activité en toute sécurité sanitaire, à relayer à l'administration les questions recueillies par les adhérents et aux adhérents les informations transmises par les pouvoirs publics. Ce dialogue a permis aux pouvoirs publics de réaliser des dérogations pertinentes et a permis à InterApi d'être identifiée comme l'interlocutrice de la filière et ainsi de recevoir les informations de la part des pouvoirs publics pour les relayer. L'organisation de l'information en interne a été plus compliquée car l'essai de recenser les impacts sur les acteurs pour anticiper des mesures n'a pas bien fonctionné. Les ADA ont mis en place un questionnaire pour évaluer l'impact pour les apiculteurs et ont partagé les résultats,

aucune mesure d'impact n'a été faite sur les acteurs de l'aval. InterApi n'a pas été identifiée comme une source d'information par la presse car seul une demande d'interview a été réalisée et a abouti à la parution d'un article dans Agrapresse dont les éléments ont été repris par l'Oise agricole ;

- Les dossiers des MAEC Api non réglés en région PACA : InterApi a porté à la connaissance du bureau central sur les aides les dossiers non réglés en région PACA, recensés par FedApi. Cette action a permis d'avoir un traitement de ces dossiers.

InterApi a également **porté l'avis de la filière** auprès d'autres acteurs :

- InterApi a écrit à l'association Régions de France le 30 octobre 2019 pour l'alerter sur la situation compliquée des apiculteurs et demander une action des régions pour les accompagner (type mise en place d'une aide de crise dans les départements où une calamité agricole a été déclenchée). Ce courrier a aussi permis d'alerter sur la mise en danger de la MAEC Api dans le Grand Est et de demander la généralisation de « l'aide à la reconstitution du cheptel par auto-renouvellement » testée en Bretagne et en Pays-de-la-Loire. Ce courrier n'a jamais eu de réponse ;
- En février 2020 InterApi a pu porter auprès de l'ANSES l'avis de la filière sur l'arrêté « mention abeille » et sur les procédures d'analyses des risques pour les abeilles dans les procédures d'attribution des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Cette rencontre a permis à l'ANSES de prendre note des positions de la filière pour l'avancée des travaux ;
- InterApi a participé à deux réunions sur la mise en œuvre 2020 des formations dispensées par les vétérinaires et financées par le programme apicole européen. Tous les souhaits d'InterApi n'ont pas été retenus mais cette participation a permis de contribuer à l'évolution de ces formations vers un contenu plus pointu et vers un format permettant de toucher les apiculteurs qui ne sont pas dans des réseaux, et également d'orienter les fonds vers la construction d'un guide en direction de tous les nouveaux acquéreurs de ruche afin de les sensibiliser aux problématiques et bonnes pratiques sanitaires ;
- InterApi a contribué à la priorisation des axes présents dans les annexes des appels à projets lancés par FranceAgriMer sur l'expérimentation et les méthodes et outils.

### *Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche*

InterApi a participé à un groupe technique sur la **Loi de Santé Animale (LSA)** afin de prendre connaissance des informations sur sa mise en œuvre en apiculture en France dans le but de les diffuser à ses adhérents. A la suite de cette première réunion InterApi a défini une position sur la proposition de classification des différentes maladies et à échanger avec GDS France sur cette classification et la méthodologie de travail. A la fin de cet exercice, le dialogue sur la mise en œuvre en France n'avait pas encore abouti.

InterApi a également pris part aux discussions sur l'évolution de **l'enquête nationale sur la mortalité hivernale des colonies d'abeilles** en s'exprimant sur les évolutions souhaitées à court et moyen termes. Sur ce sujet InterApi a participé à une réunion et doit continuer à suivre les évolutions proposées pour l'année 2021.

Pour améliorer la **lutte contre varroa**, InterApi a construit une proposition de **plan volontaire de lutte** alliant des actions à différents niveaux (accompagnement des apiculteurs, recherche et développement, etc.) et l'action de différents acteurs (FMSE, ADA, GDS, etc.). Ce plan a été présenté au comité des experts apicole du CNOPSAV du 11 mars 2020 et a été bien accueilli par les acteurs présents. Sa mise en œuvre doit être réalisée sur le prochain exercice.

Sur l'exercice précédent, InterApi avait soutenu une note technique sur les **conservatoires de l'abeille Noire** avec d'autres acteurs. A la suite de cette note, Pollinis a contacté les différents acteurs. InterApi s'est positionnée comme interlocutrice dans ce dossier et a souhaité échanger avec la FedCan. A la fin de l'exercice, le courrier envoyé à la FedCan par

InterApi le 14 février dans lequel il lui est demandé de répondre à plusieurs questions d'ordre scientifique en vue de préparer une rencontre était toujours sans réponse. Pour préparer ce dossier, InterApi a organisé une réunion interne sur l'exercice.

InterApi a demandé à la DGAL de faire **un état des lieux de l'existant en matière de formation sanitaire** afin d'améliorer le pilotage et le financement national des formations. Cette demande n'a pas encore été instruite par la DGAL.

Afin de définir les positions de la filière sur les différents problèmes de production des produits de la ruche, InterApi a mis en place une commission « Résolution des Problèmes de Production ». Cette commission s'est réunie une fois pendant l'exercice et a échangé par mail sur de nombreux sujets.

Pour porter les différentes positions, InterApi a notamment participé à 2 comités d'experts apicole du CNOPSAV.

### *Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche*

Afin de contribuer à l'harmonisation vers le haut de la qualité des produits de la ruche sur le marché international, InterApi s'investit dans la commission nationale coordonnée par l'AFNOR sur la **normalisation internationale des produits de la ruche**. L'interprofession a participé aux trois réunions de cette commission et a organisé deux commissions « normalisation des produits de la ruche » en interne et la réponse à un questionnaire afin de les préparer. InterApi a également participé à la synthèse de la réponse française au questionnaire international sur la normalisation du miel.

Durant cet exercice, trois autres projets de normalisation ont été lancés au niveau international sur la gelée royale, le pollen et la propolis. Le GPGR assure la représentation de la France dans les discussions sur la gelée royale. InterApi a contribué à trouver des experts pour représenter la France dans les discussions sur le pollen et la propolis et à les intégrer dans la commission nationale (2 réunions).

InterApi a financé la coordination de la commission nationale et le secrétariat du groupe international sur le miel par l'AFNOR ainsi que les frais de déplacement du président de la commission nationale. Pour le faire, InterApi a demandé une subvention dans le cadre du programme apicole européen. Ce rôle de financeur l'amène aussi à échanger avec l'AFNOR sur le bilan et l'avenir des travaux (échanges mails, téléphoniques et lors de deux réunions).

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de cette action car les travaux internationaux n'ont pas encore abouti.

### *Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière*

Durant cet exercice, InterApi a construit une position commune sur l'étiquetage des miels et l'a portée auprès des pouvoirs publics et des parlementaires début 2020 (cf. premier paragraphe de la partie sur la représentation des intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers). A la suite de la rencontre de la Ministre déléguée Agnès PANNIER-RUNACHER, InterApi a réfléchi à une démarche volontaire pour plus de transparence sur **l'étiquetage des produits de la ruche**. Il a été décidé de travailler sur le prochain exercice à la mise en place d'un logo permettant d'identifier plus facilement les produits français. Dans cette optique, InterApi a participé au colloque organisé à l'assemblée nationale sur « l'étiquetage de l'origine au service de l'économie agricole et agroalimentaire ». Une rencontre avec la DGCCRF a également eu lieu pour faire le point sur cette démarche. Un article dans Agrafil reprend cette idée.

Dans le contexte de la crise sanitaire, InterApi a essayé de mettre en place un partage d'informations pour **évaluer l'impact de la crise sur la consommation des produits de la ruche**. Cela n'a toutefois pas abouti.

InterApi a aussi mis en place un document partagé afin d'identifier les **indicateurs nécessaires à une meilleure connaissance de la filière**. Ce document a permis d'identifier des indicateurs non renseignés actuellement et de les porter auprès de FranceAgriMer. Cela a permis à InterApi d'être intégrée au **comité technique d'une étude financée par FranceAgriMer sur la structuration économique de la filière apicole**. Une réunion de présentation de cette étude a été organisée par le cabinet d'étude Klorobiz et Michel BOCQUET, en charge de sa réalisation. InterApi relaie leurs questions aux adhérents afin de faciliter sa réalisation et centralise les remarques et attentes des adhérents.

### *Promotion des produits de la ruche*

Afin de répondre au constat de la perte de parts de marché en GMS du miel au profit des pâtes à tartiner et des confitures à la chandeleur 2019, InterApi a organisé une **opération « miel de la chandeleur »** en 2020. Cette opération a consisté en la réalisation, en partenariat avec l'agence de communication C Com'Catherine, d'une affiche (format A1 et A4) et de 3 flyers recettes (format A5). Ces supports ont été :

- Diffusés aux adhérents afin que les acteurs de la filière puissent s'en emparer. Aucun retour sur une utilisation par un acteur de la filière n'a été reçu ;
- Diffusés sur la page Facebook d'InterApi pour lancer une semaine de communication durant laquelle une fiche sur un type de miel a été publiée par jour, jusqu'à la chandeleur. Nous n'avons pas de retours sur l'impact sur les ventes de miel mais ces 7 publications ont permis, en cumulé, de toucher 39 426 personnes, de générer 375 partages et 104 mentions « j'aime ». Il s'agit des publications les plus performantes de la page Facebook.

### *Autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière*

InterApi a participé à différentes réunions afin de prendre connaissances d'informations, d'organiser une éventuelle réaction de la filière et de porter la position de la filière apicole :

- La réunion organisée par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à la suite de **l'incendie de l'usine Lubrizol** : InterApi a pu porter l'inquiétude de la filière sur la façon dont ont été faits les prélèvements et a suivi l'évolution du dossier pour les apiculteurs touchés ;
- La restitution des données de **l'observatoire de la production de miel et de gelée royale** ;
- La restitution des résultats de l'étude sur le **panel des consommateurs de miel et de gelée royale** ;
- Le comité de pilotage du **plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs »** pour la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages ;
- Le comité de pilotage de **l'évaluation des aides directes du PAE** ;
- Le **comité apicole** organisé par FranceAgriMer.

InterApi a également répondu favorablement à une demande d'entretien dans le cadre de **l'évaluation du plan de développement de l'agroforesterie 2015 - 2020**.

Les actions d'InterApi durant cet exercice se sont surtout concentrées sur sa construction interne.

Ainsi, la salariée nouvellement arrivée a échangé avec les adhérents et les différents partenaires (CerFrance l'Entreprendre, DGPE, etc.) afin de **construire une relation de travail entre tous les membres**. Cette relation se construit petit à petit et mérite d'être encore améliorée afin de gagner en efficacité et en confiance.

InterApi a également élaboré une **nouvelle version des statuts et du règlement intérieur**, un **logo** et une **charte graphique**, et lancé une **page Facebook** (22 publications, 381 personnes qui aiment la page et 446 qui la suivent). Les statuts et le règlement intérieur seront amenés à évoluer au cours du prochain exercice pour répondre aux limites de fonctionnement identifiés collectivement et la ligne éditoriale de la page Facebook devra se clarifier, notamment grâce à la création d'une page internet. En effet, aujourd'hui, il s'agit du seul canal de communication d'InterApi qui l'utilise pour communiquer en direction des acteurs de la filière et des consommateurs.

La page Facebook

22 publications en direction d'un public varié :

- Acteurs de la filière et grand public : vœux, présentation d'InterApi, journée de la reconnaissance, plan de filière, rencontre de l'ANSES ;
- Grand public : miel de la chandeleur ;
- Acteurs de la filière : informations pendant le confinement, enquête sur les impacts de la crise sanitaire, publication des accords interprofessionnels, relais des travaux de l'ITSAP et des ADA.

Durant cet exercice, une des priorités d'InterApi a été d'élaborer un modèle économique. Celui-ci repose sur la mise en place d'une cotisation volontaire auprès des conditionneurs de miel et d'une cotisation obligatoire auprès des apiculteurs et des enseignes GMS. Beaucoup de moyens ont été mis pour définir les modalités de ces cotisations, ce à quoi elles serviront (cf. deuxième paragraphe de la partie « Organisation du dialogue interprofessionnel entre les acteurs de la filière apicole et conclusion d'accords interprofessionnels ») et sur leur publicité afin de prévenir les acteurs de la filière concernés. InterApi a donc élaboré une **stratégie et des supports de communication sur les cotisations**, dont des flyers de présentation et une FAQ. A la fin de l'exercice, seul le flyer amont a été validé par le conseil d'administration, il a été diffusé dans les revues Abeille de France et Abeilles et Fleurs, dans la newsletter du GPGR et sur la page internet du site d'ADA France dédiée à l'interprofession. Cela a permis à un apiculteur de contacter directement l'interprofession et à des dizaines d'apiculteurs d'interroger leur syndicat. La stratégie de communication sur la CVE intègre aussi une campagne de communication par la MSA auprès de ses cotisants concernés par cette cotisation en amont de l'appel de la cotisation. 3 réunions de travail ont eu lieu avec la MSA afin de développer cette campagne et InterApi a élaboré différents supports spécifiques (courriel, lettre pour les apiculteurs notamment).

Les adhérents d'InterApi ont aussi demandé à développer un **support de communication** que pourraient utiliser les contributeurs pour **valoriser leur participation financière** pour la filière apicole. Un travail sur l'élaboration de ce support a commencé.

Afin de donner plus de robustesse au modèle économique d'InterApi, la piste de mettre en place une **cotisation auprès des fournisseurs en matériels apicoles** a été explorée. 2 réunions spécifiques ont été organisées sur ce sujet avec les adhérents du SNFGMA. Cette cotisation est toujours en cours de construction.

Durant cet exercice, InterApi a beaucoup communiqué sur les cotisations mais a également communiqué sur l'interprofession en elle-même afin de lui faire gagner en notoriété. Ainsi, le Président, des administrateurs et la salariée ont participé à la communication sur la CVE et sur InterApi en réalisant une présentation dans toutes les instances qui le demandaient. 9 présentations ont été réalisées entre le 5 novembre 2019 et le 6 mars 2020 auprès des adhérents de la FFAP, de l'ADA Bourgogne Franche Comté, de l'ADA Bretagne, de l'ADAPI, de l'ADA Grand Est, de l'ADA Occitanie, du GIE Pays de la Loire, des salariés des ADA, du GPGR et de l'ITSAP et lors du SIMAPI. A noter également que la présentation a été réalisée par la Présidente du GPGR lors de leur assemblée générale.

InterApi a également organisé une « journée de la reconnaissance » le 2 décembre 2019 dans le but de communiquer sur sa création auprès des partenaires. Ont été invités : les pouvoirs publics, les parlementaires français et européens siégeant dans les commissions traitant les questions agricoles, de développement durable et économiques, la presse, les autres interprofessions, les acteurs agricoles, les acteurs apicoles et les associations environnementales et de consommateurs. Cet événement a été compris :

- Un discours du Président, un discours de Frank ALETRU en tant que secrétaire, pour représenter l'amont, un discours de David BESACIER pour représenter l'aval (en l'absence du Vice-Président) et un discours d'Anne BRONER, conseillère sur les filières animales auprès du Ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Un atelier de dégustation de miel avec des fiches de présentation des miels ;
- Une exposition de posters présentant les métiers de la filière apicole et les produits de la ruche et de matériels apicoles (ruche, combinaison, pilulier de gelée royale, etc.) et de produits (cire, pollen) ;
- Un buffet élaboré avec des produits de la ruche.

Cet événement a également été l'opportunité de créer un kakémono pour InterApi et des cartes de visites pour le Président, le secrétaire et la salariée.

La participation à l'événement est restée timide (une cinquantaine de personnes étaient présentes sur environ 250 invités, soit environ 20% de participation). La plupart des organisations adhérentes ont été présentes, ainsi que l'administration publique (cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, DGPE, DGAL, DGCCRF, FranceAgriMer, CGAAER) et certains de partenaires apicoles et agricoles également (ITSAP, ADA, GDS France, FMSE). Toutefois, aucun parlementaire n'a été présent (notamment dû à la date qui tombait un lundi alors que la plupart sont dans leur circonscription à ce moment de la semaine), aucune association de consommateurs ou environnementale, aucun laboratoire, seulement un journaliste (d'Agrapresse) et une seule interprofession (Interfel). De nombreux acteurs apicoles et agricoles n'ont également pas pu être présents (ONF, AFB, ANERCEA, FNOSAD, ANSES, INRA, CNRS, APCA, ACTA, coop de France, Jeunes Agriculteurs) ainsi que les associations des collectivités et l'AFNOR. Cet événement a permis la parution de trois articles (Agrapresse repris dans le Paysan Breton et Abeille de France) mais également de construire des liens avec les partenaires de l'administration publique. Les personnes invitées ont également pu prendre connaissance de l'existence d'InterApi (une présentation était jointe à l'invitation) ce qui a permis par la suite d'être sollicités par des journalistes notamment et d'organiser une rencontre avec l'ANSES.

Afin de gagner en notoriété, en plus de ses activités courantes, InterApi réalise quelques actions comme l'envoi des vœux à tous ses partenaires et la participation aux vœux du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les réalisations et le fonctionnement d'InterApi en nombres :

29 réunions avec des partenaires	2 assemblées générales
9 présentations d'InterApi à des partenaires	9 conseils d'administration
12 courriers officiels envoyés	
11 articles de presse générés	
2 commissions « communication »	2 comités de liaison « ITSAP – ADA »
2 commissions « normalisation des produits de la ruche »	1 commission « budget »
1 commission « CV/CVE »	1 commission « résolution des problèmes de production »
1 commission « qualité, traçabilité et économie de la filière »	

## Bilan financier

Voici l'équilibre de trésorerie toutes taxes comprises sur l'exercice 2019-2020, comparé aux montants qui été prévus et aux dépenses de l'exercice précédent :

	CHARGES				PRODUITS		
	Prévisionnel	Réalisé	n-1		Prévisionnel	Réalisé	n-1
<b>PERSONNEL</b>	<b>52991</b>	<b>41291</b>	<b>0</b>				
Salaires, impôt à la source, cotisations sociales, mutuelle, prévoyance	50411	41291	0	Cotisations annuelles	8250	7750	8250
Formation et Club avantages CER France	2580	0	0	Cotisations exceptionnelles	0	0	32750
				Avance de trésorerie	91 187	31 713	36813
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>292</b>	<b>190</b>	<b>1285</b>	Subvention FAM+FEAGA	90 887	97 143	0
Imprimante	192	190	0	Remboursement des trop perçus	0	124	0
Mobilier de bureau	100	0	0	Avoir frais bancaires	0	0	20
Matériel informatique	0	0	1285	Remboursement des repas	0	0	582
<b>SERVICES</b>	<b>31771</b>	<b>22319</b>	<b>2866</b>				
Assurances	400	0	0				
Repas réunions	4456	2027	1484				
Location salles	3320	240	502				
Location bureaux	13197	10404	0				
Accès internet + tél.portable + site	988	95	0				
Affranchissements et impressions	2000	217	0				
Comptabilité et paie	6028	5611	0				
Commissaire aux comptes	0	0	0				
Fournitures bureau	300	295	0				
Frais bancaires	83	83	75				
Cotisations/adhésions	1000	0	0				
LimeSurvey	0	349	349				
Conseil Juridique	0	2998	0				
Publication JO	0	0	48				
Déménagement	0	0	408				
<b>FRAIS DE REPRESENTATION</b>	<b>2340</b>	<b>1230</b>	<b>0</b>				
Frais déplacement salariée et représentants	1980	1188	0				
Frais de repas salariée et représentants	360	42	0				
<b>ACTIONS</b>	<b>122061</b>	<b>86950</b>	<b>59639</b>				
Projet de normalisation des produits de la ruche	84061	82177	59639				
Charte graphique et logo	1000	900	0				
Site internet	6000	0	0				
Outils de communication	6000	660	0				
Journée de la reconnaissance	4000	3192	0				
Diffusion du plan de filière	1000	0	0				
Etudes de marché	5000	0	0				
Projets de R&D	5000	0	0				
Dotation à l'ITSAP	10000	0	0				
<b>Total</b>	<b>209454</b>	<b>151979</b>	<b>63790</b>	<b>Total</b>	<b>190324</b>	<b>136730</b>	<b>78415</b>

L'équilibre de cet exercice montre que les charges ont été plus importantes que les produits de 15 249€. Le solde du compte ayant été de 14 625€ au début de l'exercice, InterApi finit l'exercice avec un solde de trésorerie négatif de 624€. Cette situation avait été anticipée au regard de la trésorerie avant qu'InterApi ait à payer les factures pour le projet « normalisation des produits de la ruche ». Ainsi une avance sur subvention (de FranceAgriMer pour ce même projet) à hauteur de 50 000€ avait été demandée à la banque. Les dépenses ont été maîtrisées au fil de l'exercice en fonction des entrées d'argent, beaucoup moins importantes que prévues. En effet, la totalité des avances de trésorerie n'a pas été versée pour diverses raisons : difficultés financières, difficultés de gestion administrative ou manque de confiance en InterApi.

La comparaison avec l'année précédente montre que les frais de structure d'InterApi ont augmenté, du fait de l'embauche de la salariée et de la mise en route de la structure. InterApi a également commencé à déployer un peu plus de moyens sur des actions de communication, dans la limite de ses ressources, mais n'a pas eu les moyens de développer des actions pour la filière.

Voici le compte de résultat toutes charges comprises sur ce même exercice :

Charges	2019-2020	2018-2019	Produits	2019-2020	2018-2019
Charges d'exploitation	158115	66416	Produits d'exploitation	106888	92125
Autres achats et charges externes	109585	64158	Cotisations annuelles	7750	8250
Impôts, taxes et versements assimilés	347	0	Cotisations exceptionnelles	0	32750
Salaires et traitements	34872	1636	Subvention d'exploitation	99138	51125
Charges sociales	12964	590	Autres produits	0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	347	32			
Autres charges	0	0			
Charges financières	0	0	Produits financiers	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	Produits exceptionnels	0	0
<b>Total des charges</b>	<b>158115</b>	<b>66416</b>	<b>Total des produits</b>	<b>106888</b>	<b>92125</b>

Le résultat de l'exercice 2019-2020 d'InterApi est donc négatif de 51 227€. Cela est en grande partie dû au fait que les avances de trésorerie ne sont pas considérées comme des produits.

Voici à présent le bilan 2019-2020 toutes charges comprises :

Passif			Actif		
	2019-2020	2018-2019		2019-2020	2018-2019
Capitaux propres	-25518	25709	Actif immobilisé	661	1008
Report à nouveau	25709		Immobilisations corporelles	661	1008
Résultat de l'exercice	-51227	25709	Actif circulant	54927	67527
Autres fonds propres	0	0	Créances	53120	51125
Provisions	0	0	Disponibilités	0	14625
Dettes	81106	42825,98	Charges constatées d'avance	1806	1777
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	624	0			
Emprunts et dettes financières diverses	68526	36813	Autres actif	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2838	3787			
Dettes fiscales et sociales	9118	2226			
<b>Total des charges</b>	<b>55588</b>	<b>68535</b>	<b>Total des produits</b>	<b>55588</b>	<b>68535</b>

Ces différents tableaux expliquent pourquoi InterApi a consacré une bonne partie de ses moyens à construire un modèle économique sur cet exercice. En effet, il est nécessaire de trouver des nouvelles ressources pour pouvoir mettre en œuvre des actions dans l'intérêt de la filière apicole, cœur des objectifs d'InterApi. De plus, InterApi devra, lors du prochain exercice, trouver un moyen de rembourser ses dettes afin d'acquiescer une stabilité financière.

Le bilan financier d'InterApi souligne aussi que le bénévolat de ses adhérents représente environ 73 500€. Cela est loin d'être négligeable et a permis à l'association d'avancer.

## Cap sur le futur !

Le prochain exercice d'InterApi devrait voir la mise en place des cotisations obligatoires et volontaires et ainsi le déploiement d'actions concrètes pour la filière apicole.

InterApi souhaite notamment :

- Mettre en œuvre le plan de lutte volontaire contre le varroa en coordonnant l'action de tous les acteurs du sanitaire mais aussi en accompagnant la recherche de solutions de lutte ;
- Améliorer l'évaluation des risques représentés par les produits phytopharmaceutiques et la protection des colonies d'abeilles ;
- Coordonner un plan de lutte contre le frelon asiatique ;
- Dialoguer avec la FedCan pour permettre une conservation sereine de l'abeille Noire ;
- Faciliter l'identification des produits de la ruche français ;
- Lutter contre les fraudes ;
- Améliorer la connaissance de la filière et des exploitations apicoles ;
- Contribuer à l'élaboration de normes internationales sur les produits de la ruche garantissant la qualité des produits ;
- Représenter les intérêts de la filière dans tous les projets qui la touchent directement ou indirectement ;
- Augmenter la notoriété et l'écoute d'InterApi ;
- Favoriser la consommation de produits de la ruche.

En parallèle de ces actions InterApi devra également continuer sa construction interne, notamment en finalisant la mise en place des cotisations, en faisant évoluer son

fonctionnement qui crée aujourd'hui des insatisfactions (redondance, lourdeurs, lenteur, manque de confiance, etc.) et en mettant en place une méthodologie de travail interne pour travailler avec des partenaires techniques et scientifiques.

La mise en œuvre de ces actions se fera en fonction des ressources d'InterApi qui restent pour l'instant imprévisibles. En effet, les prévisions des montants qui seront collectés à travers les cotisations ne sont pour le moment pas robustes. En fonction des ressources effectives il sera possible notamment d'accroître les moyens humains en embauchant. Les ressources prévisionnelles sont pour le moment estimées à 546 114€ pour le prochain exercice.

## Conclusion

Ce rapport d'activités met en exergue le chemin parcouru par InterApi durant cet exercice et les défis qu'il lui reste à relever.

Il est aussi l'occasion de remercier :

- Tous ceux qui ont permis à l'interprofession de se construire : les élus et les salariés des structures membres, dont le temps pour les décisions internes et pour être ambassadeur d'InterApi n'est pas compté, mais aussi à Julia KLAG, graphiste à la confédération paysanne, qui a accompagné InterApi dans la réalisation de ses outils de communication, l'équipe de l'agence C Com'Catherine qui a fait preuve d'une grande réactivité pour permettre l'opération « Miel de la chandeleur », Charlotte RICOU d'A7com et Chloé la graphiste qui ont accompagné InterApi dans la communication sur les cotisations, les équipes de Cerfrance l'Entreprendre qui ont accompagné la mise en place de la gestion « ressource humaine » et d'un suivi comptable, le conseiller bancaire Jacques SIBILIA pour son accompagnement régulier et plus généralement le crédit mutuel pour sa confiance qui a permis la mise en place d'une avance sur subvention, le service informatique du CTIFL et d'Interfel qui a accompagné la mise en place « numérique et téléphonique » d'InterApi à la Maison des fruits et Légumes et plus généralement la Maison des fruits et Légumes et ses équipes qui permettent un bon environnement de travail ;
- Tous ceux qui ont permis la mise en place des cotisations : les élus et les salariés des structures membres qui ont été amenés à prendre des décisions très vite et à être réactifs en fonction de l'environnement qui était mouvant, Maîtres MORRIER, BOUVIALA et SOUALEM de cabinet ALINEA dont les conseils et la réactivité ont été d'une grande aide, Lucas ETIENNE d'A7com et Jean-Edouard LEROY dont les apports juridiques ont été précieux, et les équipes de la DGPE qui ont accompagné le montage du dossier d'extension ;
- Tous ceux qui ont permis de répondre rapidement aux inquiétudes des acteurs de la filière à la suite du confinement : les équipes de la DGAL, du cabinet du Ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation, des ADA et de l'ITSAP. Merci également à ceux qui ont joué le jeu interprofessionnel en partageant leurs informations.

Un remerciement particulier est adressé aux élus et aux salariés qui partent vers de nouveaux projets, il leur est souhaité d'atteindre leurs objectifs. Leurs remplaçants sont les bienvenus, nous souhaitons collectivement arriver à pérenniser et développer sereinement cette interprofession. Pour ce faire, le travail continuera et permettra de développer des automatismes et de la confiance entre les participants à cette interprofession pour mettre en place des actions bénéfiques à l'ensemble de la filière apicole.